



Département de l'Aude
COMMUNE DE SIGEAN

3

1ère MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



LISTE DES SERVITUDES APRES MODIFICATION DU PLU

Maître d'ouvrage :
Commune de Sigean

Sigean le :

Signature :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Janv. 2018	Approbation	CB	AF/JA	b
Août 2017	CREATION	CB	AF/JA	a
Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind



Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU
1 bis, place des Alliés
CS 50 676
34 537 BEZIERS CEDEX
Tél : 04-67-09-26-10
Fax : 04-67-09-26-19
Email : gaxieu.34@wanadoo.fr



BZ 06080

H:\Affaires\Sigean\BZ-06080\1ère Modification du
PLU

LISTE DES SERVITUDES APRES MODIFICATION DU PLU

Nom de la servitude	Référence textuelle	Détail	Acte instituant la servitude	Service responsable
AC1 : Servitude de protection des monuments historiques Monument classé : Oppidum de Pech Maho Monument inscrit : Oppidum de Pech Maho	Loi du 31 décembre 1913 articles 1 à 5	Parcelles contenant des vestiges archéologiques : 426 et 427 424, 425 et 704	Arrêtés ministériels du 12 septembre 1961 et du 10 avril 1963	Ministère de la Culture, Service Départemental de l'Architecture
AC2 : Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels Site inscrit : Sainte Lucie, îles de la Planesse, de l'Aute et du Soulié	Loi du 2 mai 1930 article 17	Parcelles : AE : 1 à 3, 3DB, 4 à 104, 104b, 105 à 120 AI : 1 à 33 AK : 1 à 108, 108b, 109 à 167 AL : 1 à 21, 21b, 22 à 62, 62b, 63 à 149, 152 à 173, 175, 177, 178 à 196 AM : 1 à 30 AN : 54 à 191 AP : 1 à 8, 11 à 89, 92 à 101, 104 à 226, 228, 230 à 260, 260b, 261 à 289, 289b, 290 à 300, 300b, 301 à 404, 406 à 413, 415 à 430 AR : 1 à 6 AS : 1, ainsi que l'autre partie non numérotée de l'étang de Sigean Nord AT : 88 à 110, 110b, 111 à 155, 155b, 156 à 205, 318 (ancien 195b)	Arrêté ministériel du 10 octobre 1966	Ministère de l'Ecologie, Service Départemental de l'Architecture
AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et	Loi du 21 avril 2004 ; Loi du 30 décembre 2006 ; Loi du 3 août 2009		Arrêté Préfectoral du 20 février 2013	ARS Agence Régionale de Santé LR Délégation de l'Aude

des eaux minérales				
EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral	Lois n° 76-1285 du 3 décembre 1976 et n° 86-2 du 3 janvier 1986 articles L. 121-31 et suivants, et R. 121-9 du Code de l'urbanisme	Bande de 3 m de largeur calculée à compter de la limite du domaine public maritime. Délimitation du domaine public maritime pour l'application de la servitude de passage des piétons sur le littoral.	Décrets n° 77-753 du 7 juillet 1977 et n° 90-841 du 12 juin 1990.	
EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération	articles 4 et 5 de la loi n° 69-7 du 3 mars 1969	Interdiction d'accès direct sur la déviation		
I3 : Etablissement des canalisations de distribution et de transport de gaz Branchement DN 080 GrDF Sigean, posée en catégorie B	article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifié article 25 du décret n° 85.1108 du 15 octobre 1985 décret n° 85.1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret n° 70.492 du 11 juin 1970	Ancrage, appui, passage, abattage d'arbres ou élagages	arrêté ministériel du 4 juin 2004 (JO du 11 juin 2004)	TIGF Secteur Carcassonne RD 6113 11800 BARBAIRA Tél : 04.68.79.56.80 Fax : 04.68.79.56.86
I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15 juin 1906 modifiée par les lois 19 juillet 1922, 13 juillet 1925 et 4 juillet 1935 Les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin	Ligne 63000 volts : Livière- Port la Nouvelle Ligne 63000 volts : Livière- Port la Nouvelle, déviation Narbonne		EDF GET Languedoc Roussillon

	<p>1938 et 12 novembre 1938 Décret n° 67-885 du 6 octobre 1967 Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 Ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 Décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985 Cirulaire n° 70-13 du 24 juin 1970</p>			
I6 : Servitude relative aux mines et aux carrières	<p>article L. 264-1 du Code minier et article L. 515-8 et suivants du Code de l'environnement</p>	<p>Parcelles : F : 3, 10 à 16, 19, 21 G4 : 1169 à 1180, 1184, 1185, 1188, 1189, 1191 à 1229, 1234 à 1237, 1249, 1341, 1420 à 1422, 1874</p>	<p>arrêté préfectoral du 12 décembre 1974 étendu par l'arrêté n° 2547 du 6 mars 2000</p>	DREAL
Int1 : Servitude relative aux cimetières	<p>articles L. 2223-1 et L. 2223-5 du Code général des collectivités territoriales article R. 425-13 du Code de l'urbanisme</p>	<p>Enceinte du cimetière et zone de protection</p>		
JS1	<p>Loi n° 84.610 DU 16 juillet 1984 Loi du 26 mai 1941 modifiée par la loi n° 75.988 du 29 octobre 1975</p>	<p>Complexes sportifs : Section II 1, parcelles n° 65 à 73, 79 et 80 Camping, stade polyvalent, 2 terrains de volley, 2 terrains de basket, 1 piscine, 1 boulodrome. Parcelles 74, 75, 77, 78, 1097 à 1099 Tennis scolaire : AY 1041 2 Tennis près du C.E.S.</p>		

		<p>Piste d'athlétisme, gymnase, mur d'entraînement, 2 baskets : AY974</p> <p>Base Port Mahon : Parcelles n° AP 6 à 8, 41 à 48, 50, 51, 54, 56, 459 et 460</p> <p>Salle de judo : Village AY 686</p> <p>M.J.C : Village AY 256</p> <p>Espace socioculturel les Pénitents : AY413</p> <p>Centre d'accueil pour les activités nautiques : Village AZ151</p>		
PT3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques	article L. 48 du Code des postes et communications électroniques	<p>Câble 193-01 Narbonne Lapalme</p> <p>Câble fibre optique 406-01 Narbonne Perpignan</p>	<p>Arrêtés préfectoraux du 27 mai 1959 et 4 novembre 1959</p> <p>Arrêté préfectoral du 16 août 1989</p> <p>DUP du 25 octobre 1989</p>	PTT télécommunication (Direction opérationnelle de Narbonne) DOTRN Toulouse
PM1 : Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles PPRi « Bassin de la Berre et du Rieu »	Articles L. 562-1 et suivants du code de l'environnement		<p>Arrêté Préfectoral du 31 octobre 2017 n°DDTM-SPRI-2017-024</p> <p>Portant approbation du plan de prévention des risques littoraux et inondation du bassin de la Berre sur la commune de Sigean.</p>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer